

COMMENT FONCTIONNE LE BONUS /MALUS ?

Principe et fonctionnement

La clause de bonus-malus est un système qui réduit ou majore votre prime d'assurance à chaque échéance annuelle ; cette règle de fonctionnement est imposée aux assureurs.

Avec cette clause, la prime de référence, qui est calculée par l'assureur, est réduite en fonction du nombre d'années sans sinistre. Chaque année sans sinistre vous permettant d'augmenter votre bonus ; ou au contraire, votre prime est majorée si vous avez déclaré des sinistres.

Appelé également coefficient de réduction-majoration, ce système a pour conséquence :

- de payer moins cher que la prime de référence si vous avez un bonus,
- de payer un tarif plus important en cas de malus.

La période de référence pour calculer le bonus-malus est de 12 mois consécutifs précédant de 2 mois l'échéance annuelle du contrat.

Votre coefficient de bonus-malus est transféré automatiquement en cas de :

- changement de véhicule,
- changement d'assureur,
- achat d'un véhicule supplémentaire, si les conducteurs du véhicule restent les mêmes.

Les sinistres pris en compte dans le calcul

Seuls les sinistres qui comportent une part de responsabilité de l'assuré sont pris en compte dans le calcul du bonus-malus.

Certains sinistres n'entrent donc pas dans le calcul, comme :

- les vols,
- les incendies,
- les bris de glace,
- les accidents de stationnement sans tiers identifié,

Le calcul du bonus

Le coefficient de départ est de 1.

L'assuré bénéficie d'une réduction de 5% de son coefficient de l'année précédente pour chaque année sans accident responsable : il faut multiplier le coefficient de l'année précédente par 0,95 pour obtenir le coefficient de l'année. Le coefficient est arrondi par défaut à 2 chiffres après la virgule.

La réduction maximale est fixée à 50% (coefficient 0,50) : le coefficient ne diminue plus une fois ce coefficient atteint.

Le calcul du malus

Une majoration de 25 % est appliquée pour chaque accident responsable. Le malus est calculé en prenant votre coefficient avant l'accident, multiplié par 1,25.

Si vous avez un deuxième sinistre le coefficient établi suite au 1^{er} sinistre est également multiplié par 1,25.

A noter :

- quel que soit le nombre d'accidents responsables, le coefficient maximal est de 3,5 ;
- en cas d'accident partiellement responsable, la majoration appliquée est de 12,5% ;
- après 2 années sans accident responsable, le coefficient ne peut pas être supérieur à 1 ;
- si le coefficient 0,50 a été atteint depuis au moins 3 ans, vous ne perdez pas ce niveau de bonus lors du 1^{er} accident responsable. Pour bénéficier à nouveau de cet avantage, vous devrez passer une période de 3 ans sans accident responsable.

Pour connaître votre coefficient

Vous pouvez trouver votre coefficient bonus-malus :

- sur votre avis annuel d'échéance d'assurance auto,
- en demandant un relevé d'informations à votre assureur